

# CONCESSION

## **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

Nom, adresses et point(s) de contact :

Monsieur le Maire de la **Commune de Guilligomarc'h** – adresse : **Mairie 8 Place de l'Eglise 29300 Guilligomarc'h** – tél. 02 98 71 72 86 mail : [mairie@guilligomarch.com](mailto:mairie@guilligomarch.com)

Adresse à laquelle les candidatures et offres doivent être envoyées :

Plate-forme de dématérialisation

<https://marches.megalisbretagne.org/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

## **SECTION II : OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION**

Description succincte du contrat de concession :

**Conclusion d'une concession d'aménagement pour l'aménagement d'un secteur de l'entrée de la commune pour du logement sur une surface de l'ordre de 1ha.**

*Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 45111290, 45111291, 71410000,71420000.*

*Quantité ou étendue globale :* les missions de l'aménageur couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération, et notamment :

- L'exécution de la convention de concession ;
- L'accomplissement de l'ensemble des démarches administratives et réglementaires liées à l'opération (loi sur l'eau, archéologie préventive, ...) ;
- L'ensemble des acquisitions foncières, par voie amiable ou par expropriation ;
- L'établissement des études de projet et d'avant-projet ;
- La réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, des travaux d'aménagement et de construction concourant à l'opération ;
- La remise au concédant, après leur achèvement, des équipements publics réalisés ;
- La commercialisation et la cession des terrains aménagés à des constructeurs ;
- La coordination architecturale des constructions (élaboration d'un cahier des charges de cession de lots comprenant des dispositions architecturales et accompagnement des pétitionnaires dans l'élaboration de leurs permis de construire) ;
- La coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la bonne fin de l'opération ;

Le programme prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur du périmètre de l'opération comporte :

- Un macro lot destiné à la réalisation de 3 à 4 logements locatifs sociaux par le bailleur social
- 12 lots libres de constructeurs
- Des aménagements d'espaces publics et des connexions nécessaires à l'intégration de cet ensemble aménagé au cœur du bourg de Guilligomarc'h.

Il mobilisera les moyens nécessaires au paiement des différentes dépenses (acquisition, travaux, études...) à travers le recours à l'emprunt, l'appel aux participations et, le cas échéant, le versement des subventions, auxquels s'ajoutent les recettes liées aux ventes de charge foncière.

*Valeur estimée du bilan d'opération hors TVA : 500 000 EUR.*

<b>SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE</b>
---

**Conditions de participation :**

III.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :*

Le dossier de candidature comprendra impérativement les pièces suivantes :

- Une lettre d'intention du candidat; les éléments d'identification du candidat (statuts, bilans, composition du capital);
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou Kbis ou équivalent datant de moins de 3 mois.
- Une lettre de candidature (formulaire Dc1 ou équivalent) présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, identité du représentant habilité) dûment datée, paraphée et signée par la (les) personne(s) ayant autorité pour engager la (les) entreprise(s) candidate(s), ainsi que le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ; cette lettre indiquera la composition et la forme du groupement;
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat;
- Le formulaire Dc2 ou équivalent, la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Le formulaire DC 6, relatif à la lutte contre le travail dissimulé;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité les candidats domiciliés hors de France produiront tous les documents ou déclaration sur l'honneur attestant de leur régularité au regard des règles nationales énoncées ci-dessus ou le cas échéant au regard des règles d'effet équivalent aux règles nationales énoncées ci-dessus.

III.2) *Capacité économique et financière :*

- Une note de présentation (statut, évolution du CA, capital, composition du capital, capacité d'endettement, démarche qualité...);
- Un descriptif détaillé de son organisation (actionnariat, moyens humains, financiers, organisation interne, activités principales et accessoires);
- La déclaration du CA global et du CA généré par l'activité d'aménageur au cours des 3 dernières années;
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité;
- Tous documents prouvant qu'il dispose des garanties financières suffisantes pour réaliser l'opération dans les conditions de nature à préserver les intérêts de la collectivité.

III.3) *Capacité technique :*

- Une liste de références d'opérations de complexité équivalente réalisées ou achevées au cours des trois dernières années ou en cours de réalisation en détaillant : date de démarrage et de fin éventuellement ; programmation ; nature et caractéristiques ; superficie ; SP cédée ou à céder ; coût global.
- Un recensement des moyens dont il dispose et qui justifient des compétences nécessaires en matière : de conduite d'opérations d'aménagement et d'équipements, de gestion administrative, financière, comptable et juridique pour de telles opérations, de coordination de projets avec différents partenaires et de conduite de négociations foncières.

- Une note détaillée de présentation de l'équipe qui prendra en charge la réalisation de l'opération comprenant notamment le CV de chaque intervenant et leurs propres références.... Ainsi que l'organisation de cette équipe.

#### **SECTION IV : PROCEDURE**

IV.1) critères de choix :

Capacité financière de l'aménageur – 20 %

Qualité des références et expériences - 30 %

Valeur technique de l'offre (moyens proposés, pertinence de la note méthodologique de conduite de projet et du bilan prévisionnel, ...) – 30 %

Des modalités des charges de l'aménageur – 20 %

IV.2) Date limite de présentation des candidatures : **mardi 17 septembre 2019 à 16 heures**

IV.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français.

#### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

##### **Déroulement de la consultation :**

La procédure se déroulera de la manière suivante :

- avis d'appel à la candidature ;

- remise des candidatures (17/09/2019 à 16H) ;

- envoi d'un dossier de consultation aux candidats ;

- remise des propositions des candidats ;

- analyse des propositions par la commission aménagement avant engagement de la discussion ;

- discussion avec un ou plusieurs candidats ;

- désignation du concessionnaire par l'organe délibérant sur proposition de l'autorité compétente au vu de l'avis de la commission

Toute candidature devra être remise en langue française par voie postale avec accusé de réception ou en main propre au contact susmentionné contre récépissé.

Tout pli arrivé hors délais ne sera pas ouvert et sera retourné à son expéditeur

##### **Procédures de recours :**

*Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal administratif de Rennes 3 contour de la Motte 35 000 Rennes France Tél : 02 23 21 28 28 Fax:02 99 63 56 84

*Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :*

Greffe du tribunal administratif de Rennes 3 contour de la Motte 35000 Rennes France Tél : 0223212828 Fax : 0299635684

**Date d'envoi du présent avis : 26 07 2019.**